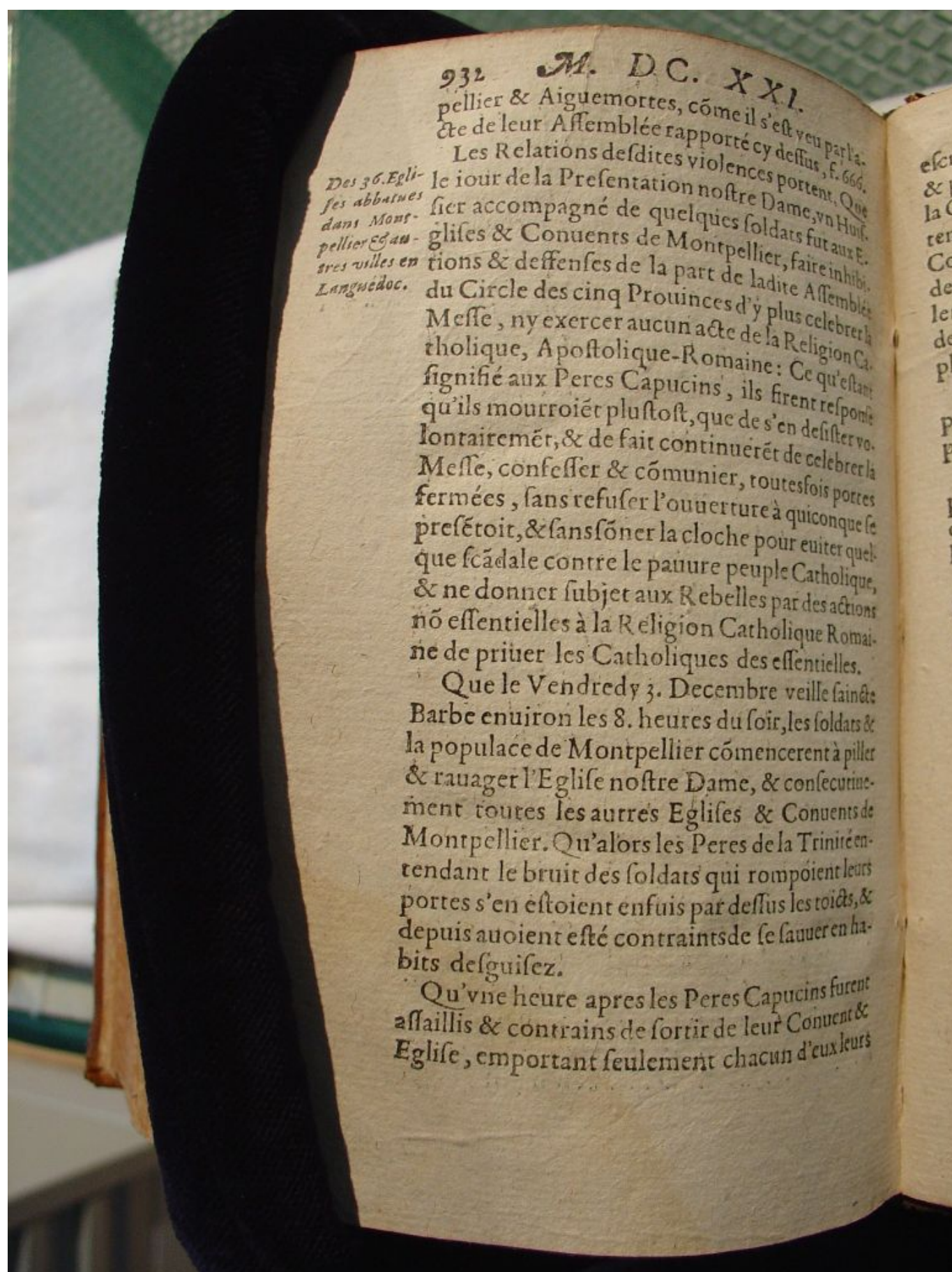


1621_932.jpg



932 M. DC. XXI.

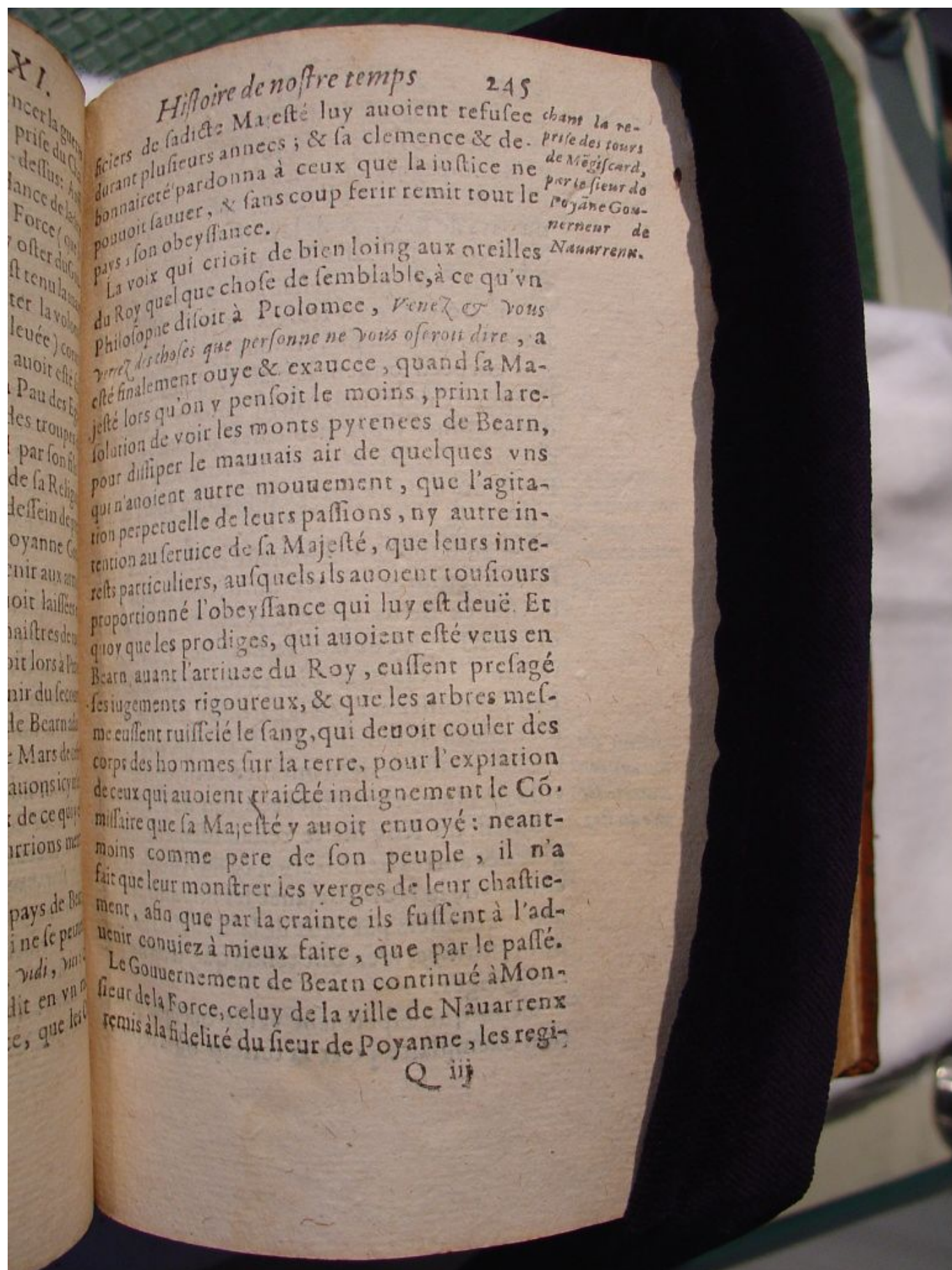
Des 36. Eglises
abbatiales
dans Mont-
pellier & au-
tres villes en
Languedoc.

pellier & Aiguemortes, cōme il s'est veu par l'a-
cte de leur Assemblée rapporté cy dessus, f. 666.
Les Relations desdites violences portent, Que
le iour de la Presentation nostre Dame, vn Houf-
sier accompagné de quelques soldats fut aux E-
glises & Conuents de Montpellier, faire inhibi-
tions & deffenses de la part de ladite Assemblée
du Circle des cinq Prouinces d'y plus celebrer la
Messe, ny exercer aucun acte de la Religion Ca-
tholique, Apostolique-Romaine: Ce qu'estant
signifié aux Peres Capucins, ils firent respon-
se qu'ils mourroient plustost, que de s'en desister vo-
lontairemēt, & de fait continuerēt de celebrer la
Messe, confesser & cōmunier, toutesfois portes
fermées, sans refuser l'ouuerture à quiconque se
présentoit, & sans sonner la cloche pour euitier quel-
que scādale contre le pauvre peuple Catholique,
& ne donner subiet aux Rebelles par des actions
nō essentielles à la Religion Catholique Romaine
de priuer les Catholiques des essentielles.

Que le Vendredy 3. Decembre veille sainte
Barbe enuiron les 8. heures du soir, les soldats &
la populace de Montpellier cōmencerent à piller
& rauager l'Eglise nostre Dame, & consecutiuement
toutes les autres Eglises & Conuents de
Montpellier. Qu'alors les Peres de la Trinité en-
tendant le bruit des soldats qui rompoient leurs
portes s'en estoient enfuis par dessus les toits, &
depuis auoient esté contraints de se sauuer en ha-
bits desguisez.

Qu'une heure apres les Peres Capucins furent
assaillis & contrains de sortir de leur Conuent &
Eglise, emportant seulement chacun d'eux leurs

1621_245.jpg



1621_933.jpg

Histoire de nostre temps.

933

escrits, avec quelques ornements de la Sacristie, & par courtoisie furent mis en garde chez vn de la Chambre des Cōptes leur voisin, d'où ils entendoient abbatre & rauager leur Eglise & leur Conuent. Qu'en toutes les autres villes du party des Rebelles on auoit abbatu aussi les Eglises, tellement qu'il y auoit eu à ceste fureur 36. Eglises des Catholiques abbatuës, & entre icelles des plus anciennes & plus belles de France.

Que le Duc de Rohan entrât dans Mōtpellier, pour estre encor General du Languedoc & Dauphiné, le peuple crioit, *Vive Rohan. Vive les Eglises.*

Que ledit Duc de Rohan auoit pensé faire surprendre quelques places aux enuirōs de Beziers, ce qui ne luy auoit reüssi, les siens y ayans laissé leurs eschelles, & leurs petardiers tuez.

Et qu'il se deuoit traicter d'vne trefue touchât le labourage en toute la Prouince, entre le Duc de Montmorancy, & le Duc de Rohan, & par mesme moyen aussi de la liberté des Peres Capucins & des autres Ecclesiastiques & habitans Catholiques detenus prisonniers dans Montpellier & ailleurs.

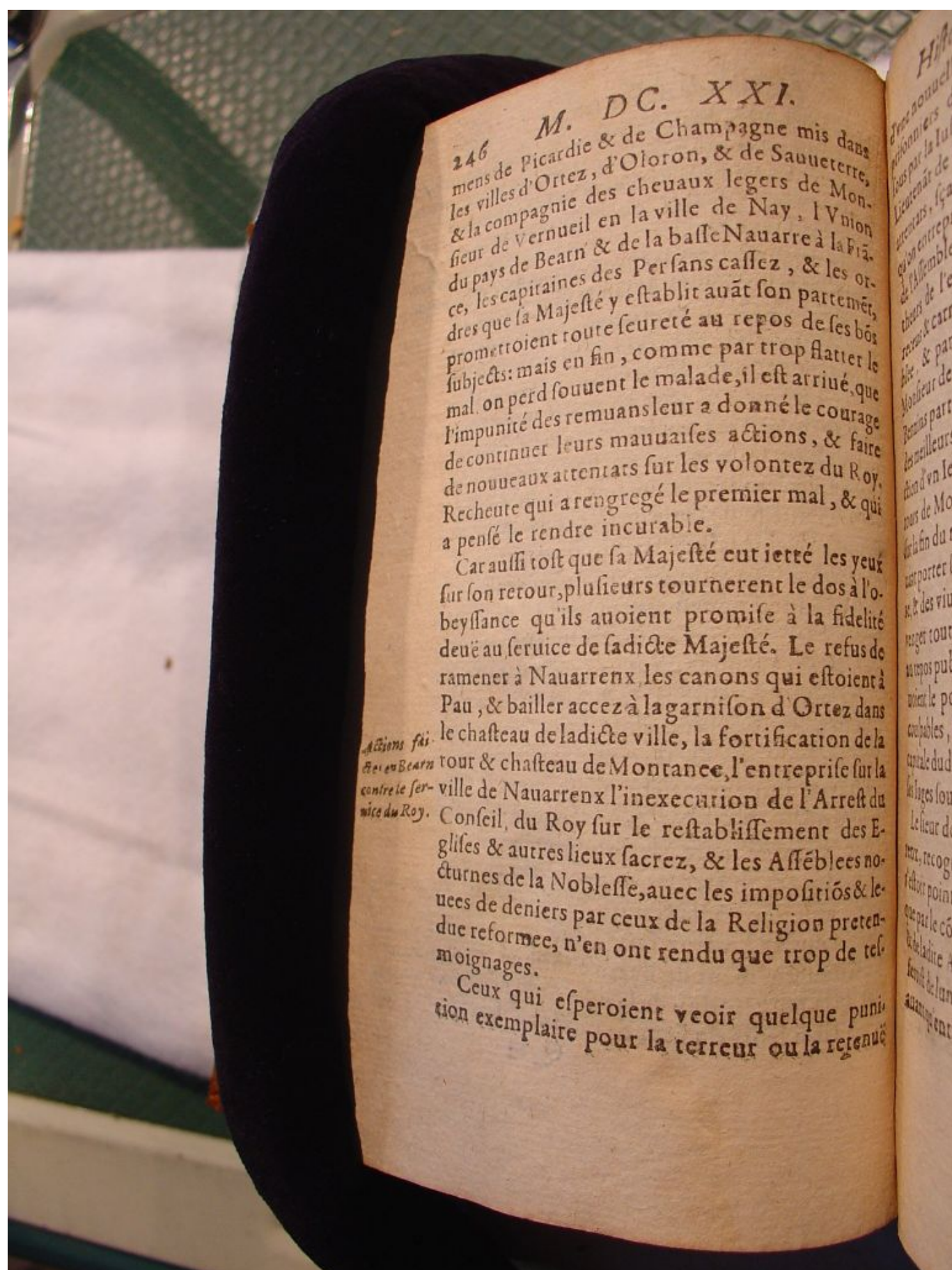
Le iour de la prise de Monheur le Roy eut aduis que M. de Soubize s'estoit rédu maistre dans Royan. Voicy ce qu'on en a escrit.

*Royan liuré
à M. de Soubize.*

Les perfides habitans de Royan, ayant appelé Monsieur de Soubize, firent par feinte poser des eschelles aux murailles, luy facilitant l'entrée; puis allant au Chasteau luy ouurent aussi tost les portes, avec ceste honteuse composition, que le frere du Capitaine qui estoit

Nnn iiij

1621_246.jpg



M. DC. XXI.

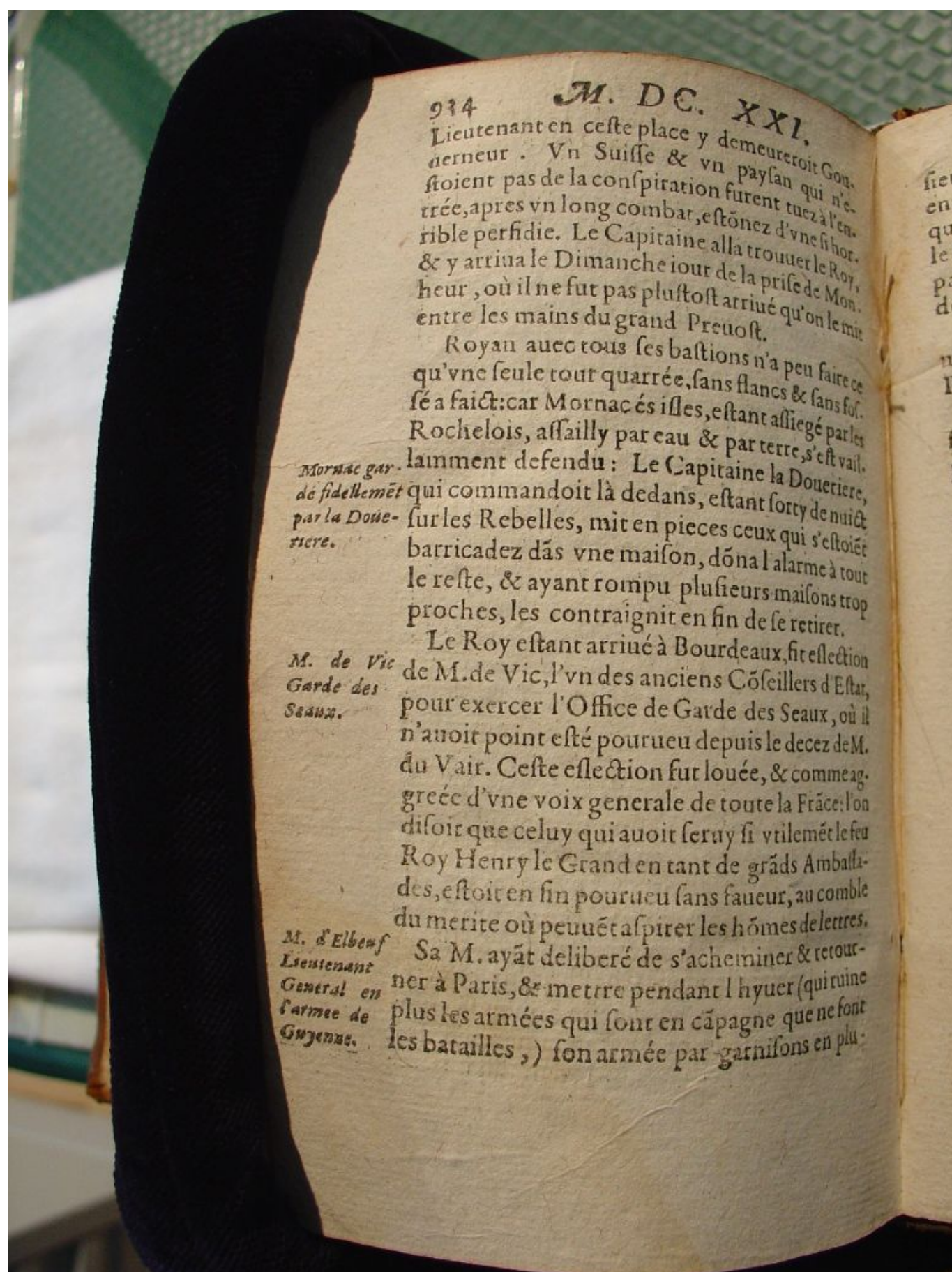
246
mens de Picardie & de Champagne mis dans
les villes d'Ortez, d'Oloron, & de Sauveterre,
& la compagnie des chevaux legers de Mon-
sieur de Vernueil en la ville de Nay, l'Union
du pays de Bearn & de la basse Navarre à la Frã-
ce, les capitaines des Persans cassez, & les or-
dres que sa Majesté y establit auãt son partemẽt,
promettoient toute seureté au repos de ses bõs
subjects: mais en fin, comme par trop flatter le
mal, on perd souuent le malade, il est arriué, que
l'impunité des remuans leur a donné le courage
de continuer leurs mauuaises actions, & faire
de nouveaux attentats sur les volontez du Roy.
Recheute qui a rengregé le premier mal, & qui
a pensé le rendre incurable.

Actions fai-
tes en Bearn
contre le ser-
uice du Roy.

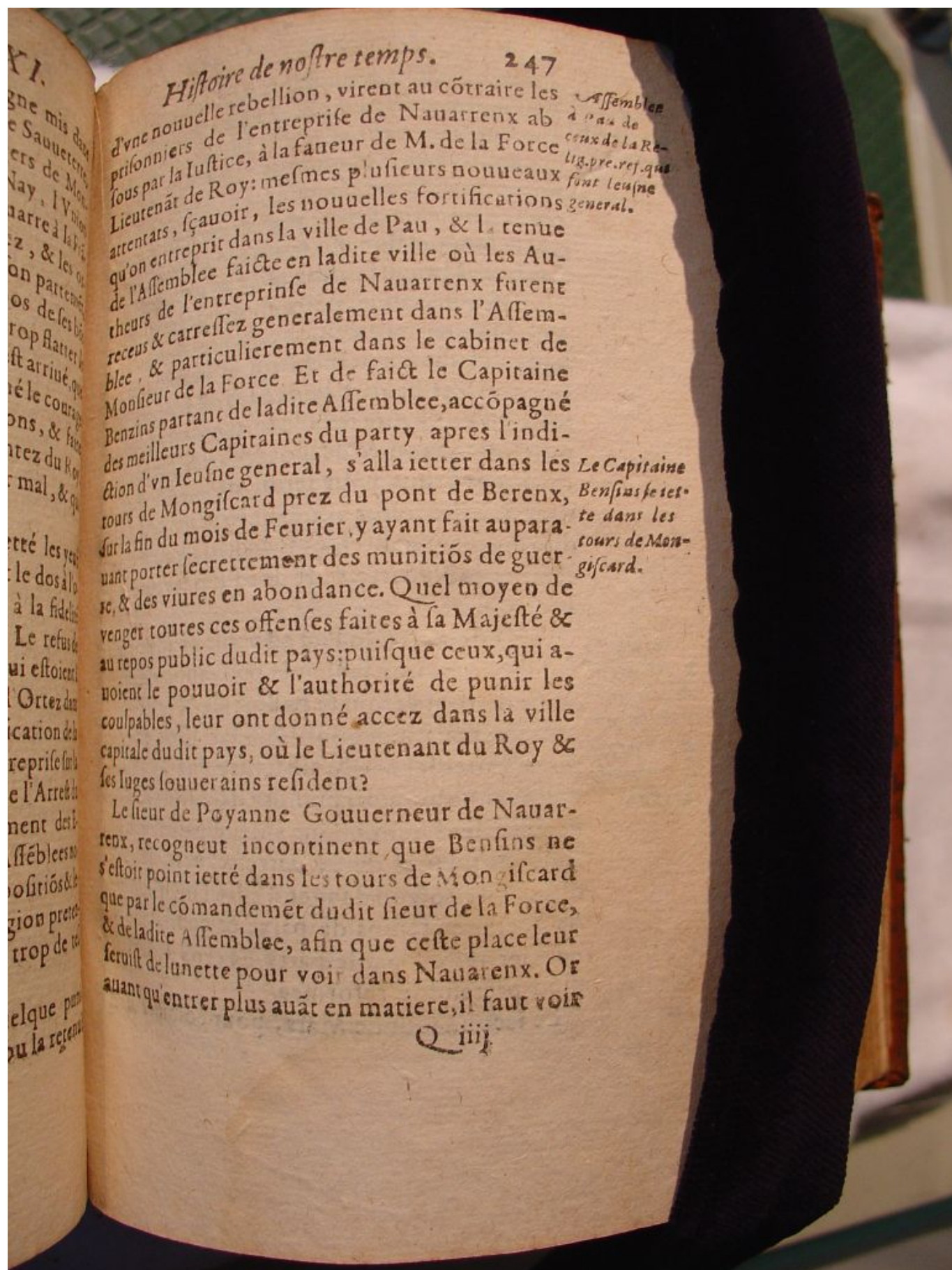
Car aussi tost que sa Majesté eut ietté les yeux
sur son retour, plusieurs tournerent le dos à l'o-
beyssance qu'ils auoient promise à la fidelité
deuë au seruice de sadicte Majesté. Le refus de
ramener à Navarrenx, les canons qui estoient à
Pau, & bailler accez à la garnison d'Ortez dans
le chasteau de ladicte ville, la fortification de la
tour & chasteau de Montance, l'entreprise sur la
ville de Navarrenx l'inexécution de l'Arrest du
Conseil, du Roy sur le restablissement des E-
glises & autres lieux sacrez, & les Asséblees no-
cturnes de la Noblesse, avec les impositiõs & le-
uées de deniers par ceux de la Religion preten-
due reformee, n'en ont rendu que trop de tes-
moignages.

Ceux qui esperoient veoir quelque puni-
tion exemplaire pour la terreur ou la retenue

1621_934.jpg



1621_247.jpg



1621_935.jpg

Histoire de nostre temps.

935

seurs villes de Guyenne sur la Dordogne, & environ, pour tenir en bride S. Foy seule place qui y restoit du party des rebelles, il y laissa M. le Duc d'Elbœuf pour y commander: ce qui se passa aux rencontres qu'il eut avec le Marquis de la Force se verra en l'an 1612.

Le Roy estant arriué à Poictiers y receut l'advis que le Duc d'Esdiguières auoit restably la Paix en Dauphiné.

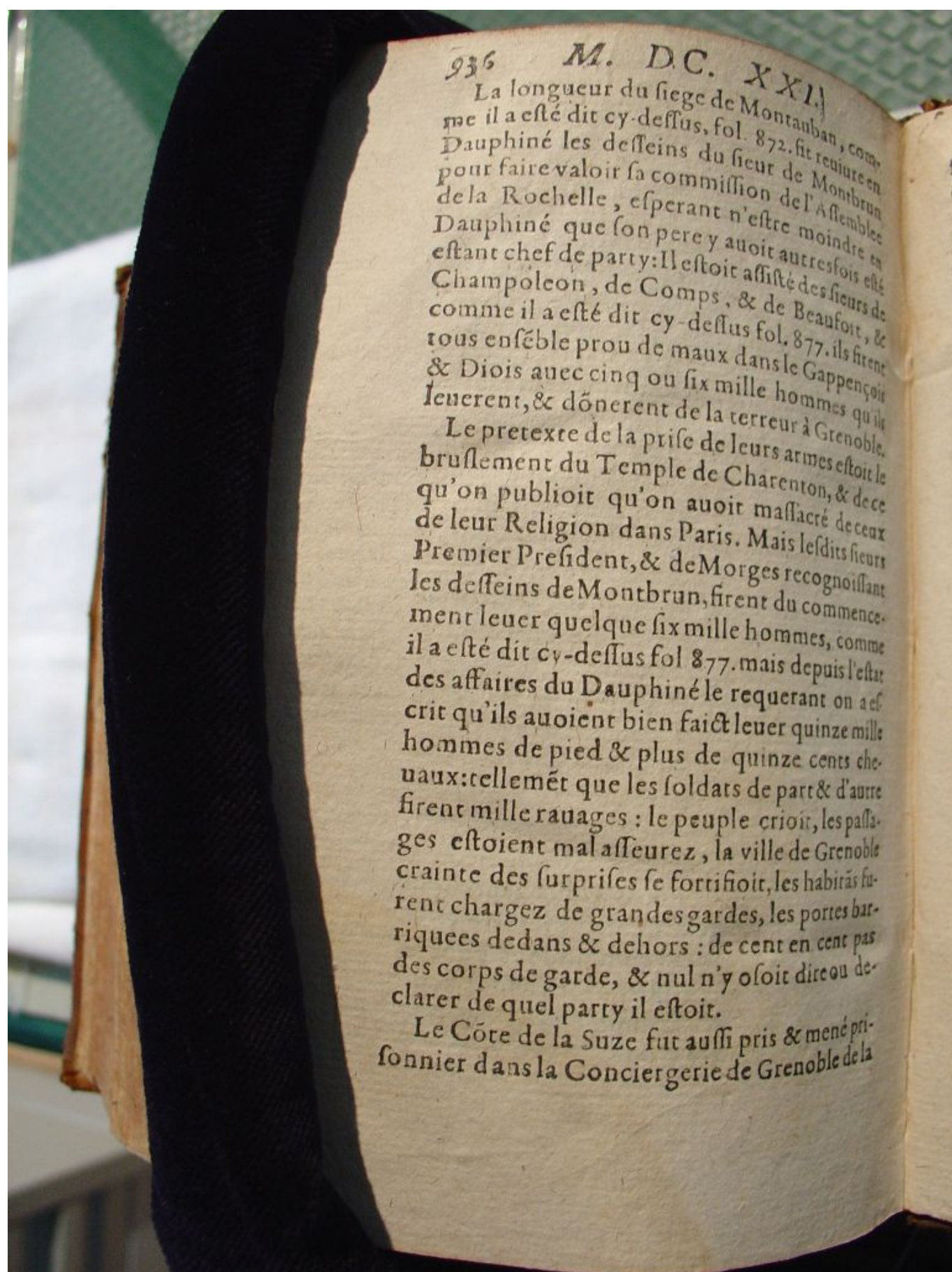
Faisons vne reueuë & voyons quel a esté l'estat du Dauphiné depuis que ledit sieur Duc en partit pour venir trouuer le Roy.

Le Duc d'Esdiguières en partant de Grenoble sur la fin de Feurier pour s'acheminer en court comme il a esté dit cy dessus fol. 275. laissa par memoire & instructions l'ordre qu'il vouloit estre obserué en Dauphiné durant son absence, sous la conduitte & la direction de Messieurs le Frere premier President, & de Morges Gouverneur de Grenoble & de Barraux.

*Etat de ce
ce qui s'est
passé en Dau-
phiné en ceste
année 1621.
pendant l'ab-
sence du Duc
d'Esdiguières
iulques à la
paix qui fut
faicte le 9.
Ianvier 1622*

En May le sieur de Montbrun ayant receu les lettres de pouuoir de Lieutenant de l'Assemblée de la Rochelle en Dauphiné, il se fit des assembles de gens de guerre aux montagnes du Gappençois, & aux Baronnie, sous preterre d'une querelle que le sieur de Champoleon auoit avec M. de Talard: mais lesdits sieurs de la Direction, qui descouurirent ce preterre, commencerent à donner des commissions pour leuer gens de guerre: ce que voyans lesdits sieurs de Montbrun & de Champoleon ils desarmèrent pour ceste fois.

1621_936.jpg



1621_249.jpg

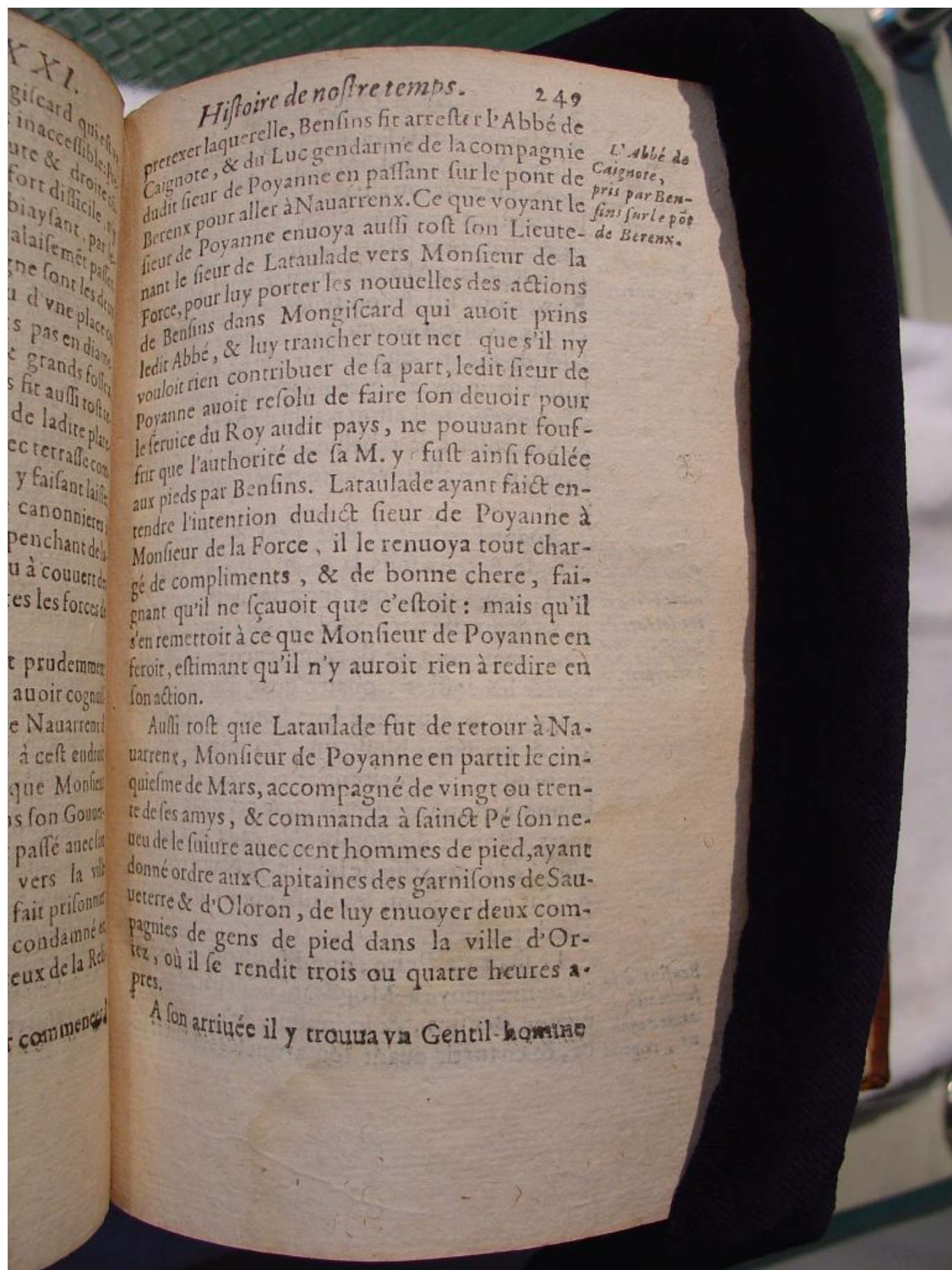


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan